MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

La prise de rendez-vous parloir se simplifie pour vos proches !

Ils peuvent dès à présent réserver leurs rendez-vous en ligne depuis chez eux

24h/24
7j/7

Retrouvez-nous sur :
www.penitentiaire.justice.fr
Le portail des services
de l'administration pénitentiaire
pour les proches des personnes détenues

© Ministère de la Justice DAP/Service communication - Impression Lescure - 2020

Prenez vos rendez-vous parloir en ligne

1 Connectez-vous sur www.penitentiaire.justice.fr

Puis authentifiez-vous avec FranceConnect

S'identifier avec FranceConnect

Pour cela il vous suffit d'utiliser les identifiants que vous avez déjà pour l'un des sites suivants :

impots.gouv.fr · Assurance Maladie · L'Identité Numérique · mobile connect et moi · Alicem

2 Enregistrez vos permis de visite
ou ceux de vos proches

3 Prenez un rendez-vous parloir pour vous ou vos proches dont vous avez le permis de visite

3a Sélectionnez un créneau parloir disponible
Essayez différents créneaux si nécessaire

3b Choisissez qui se rendra au rendez-vous
Pour ajouter des accompagnateurs, vous devez au préalable enregistrer leur permis de visite sur votre espace personnel

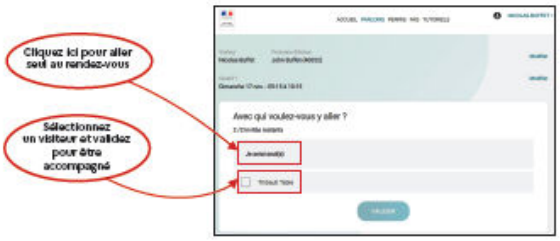

4 Recevez automatiquement un mail de confirmation.
Choisissez ces options dans votre espace personnel

En cas de besoin, retrouvez :

Toutes les réponses à vos questions dans la Foire Aux Questions (FAQ)

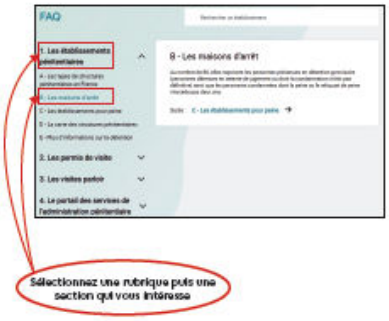

4 tutoriels vidéos pour vous guider dans vos démarches sur le portail

Les informations pratiques pour vous rendre à l'établissement

Obtenez des informations pratiques pour vos visites

Visualisez les fiches établissements (adresse, horaire de parloir, contacts...)

« Comment prendre un rendez-vous parloir pour mon enfant ? »
« Comment obtenir un permis de visite ? »
« Quels sont les différents types de prisons ? » ...

Trouvez dans la Foire Aux Questions (FAQ) toutes les informations sur le fonctionnement du portail et sur certains aspects de la détention.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez toujours réserver un rendez-vous parloir par téléphone et/ou sur les bornes de réservation selon les établissements.

Les prises de rendez-vous parloir spécifiques (parloir hygiaphone, parloir prolongé, UVF...) ne sont pas accessibles sur ce portail. Pour ce type de demande nous vous invitons à vous rapprocher du service parloir de l'établissement.

En cas de besoin, 4 tutoriels vidéos vous guident étape par étape dans votre prise de rendez-vous.

CONTACT
Vous rencontrez des problèmes sur le portail :
Cliquez sur le bouton « contact » en bas du site internet www.penitentiaire.justice.fr

Ou des problèmes pour vous connecter :
support.usagers@franceconnect.gouv.fr

Le portail est accessible sur smartphone et tablette.

© Ministère de la Justice DAP/Service communication- mid buddha mesh - Impression Lescure - Mai 2020

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

La prise de rdv parloir se simplifie !

Réservez désormais vos rendez-vous parloir en ligne depuis chez vous !

24h/24 7j/7

Portail des services de l'administration pénitentiaire pour les proches des personnes détenues.

Retrouvez-nous sur :
www.penitentiaire.justice.fr

Comment accéder à mon espace personnel ?

1. Connectez-vous sur le site du portail :

www.penitentiaire.justice.fr

2. Cliquez sur le bouton d'authentification FranceConnect

3. Sélectionnez l'un des partenaires de FranceConnect :

impots.gouv.fr · L'Assurance Maladie · L'Identité Numérique · mobile connect et moi · Alicem

Entrez les identifiants que vous avez déjà pour l'un d'entre eux.

La prise de rendez-vous parloir n'est accessible qu'une fois connecté et votre permis de visite enregistré !

Comment prendre un rendez-vous parloir ?

4. Enregistrez votre permis de visite et ceux de vos proches

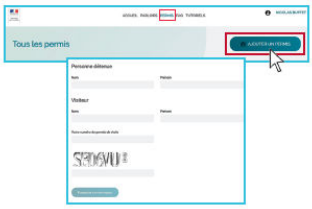

5. Prenez vos rendez-vous parloir pour vous et vos proches

La validation de votre rendez-vous est instantanée

6. Modifiez ou annulez vos rendez-vous parloir ou ceux de vos proches

7. Recevez automatiquement un mail de confirmation. Recevez également des rappels par sms en cochant la case ci-dessous

La notification de rendez-vous parloir n'est pas un justificatif !